

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°20231107DE02

Objet: MISE A JOUR DU TABLEAU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'an deux mille vingt-trois, le 7 novembre, le Conseil Municipal légalement convogué s'est réuni en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :

01er novembre 2023

Date d'affichage:

01er novembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice: 27

Présents: 22 Pouvoirs: 05 Votants: 27

Présents: Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène GRECO-BOYER, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY, Carole ROUE

Absents ayant remis un pouvoir:

Jean-Luc MASSON donne pourvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN.

Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY.

Jérôme COLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX,

Jacques BERGERET donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONT.

Loredana MARION donne pouvoir à Mylène GRECO-BOYER,

Absent excusé: néant

Secrétaire de Séance : Vanessa REBEYREN

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que par délibérations n°20200622DE03 en date du 22 juin 2020 et n°20210505DE04 en date du 05 mai 2021, le conseil municipal a désigné les membres des différentes commissions municipales,

CONSIDERANT que à la suite de la démission de Madame Valérie RAVAUX, Madame Carole ROUE est rentrée au conseil municipal le 07 novembre 2023,

CONSIDERANT qu'elle souhaite être membre des commissions suivantes :

- Aménagement du territoire et cadre de vie,
- Éducation et vie périscolaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR:

27

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

- DESIGNE Mme Carole ROUE membre des commissions Aménagement du territoire et cadre de vie et Éducation et vie périscolaire.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 7 novembre 2023

Le Maire, Carole BONTEMPS-HESDIN



Acte 001-210103222-20231107-20231107DE02-DE certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 29/11/2023 et de sa publication le 29/11/2023